

GUIDE DE L'ENVIRONNEMENT

VILLE DU CROISIC 2023



VILLE DU CROISIC

SOMMAIRE

Guide de l'environnement



05

TRAME VERTE



15

TRAME BLEUE



25

TRAME NOIRE



28

TRAME BRUNE

La Ville du Croisic s'est inscrite dans une démarche active, afin de mettre en application un guide de l'environnement.

Nous avons décidé d'aller de l'avant en affirmant notre vision du développement durable autour d'engagements favorisant la protection de l'environnement pour le bien-être des générations actuelles, en préservant celui des générations futures. « *Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants* » disait Antoine de Saint-Exupéry. L'objectif de ce guide est d'appliquer des gestes de bon sens dans notre quotidien. L'action de tous sera déterminante, et chaque citoyen a sa part de responsabilité. Ensemble, préservons notre environnement et œuvrons à sa protection, à son amélioration et à sa promotion. Je sais que je peux compter sur vous. Le monde d'avant n'est plus le monde actuel.

MICHÈLE QUELLARD,

MAIRE

L'empreinte humaine sur notre planète a bouleversé les équilibres naturels. En 1972, lors du sommet des Nations-Unies à Stockholm, une première prise de conscience s'est mise en marche. Puis en 1992 le sommet de la terre à Rio définit la notion de développement durable. C'est en 1997 que le protocole de Kyoto reconnaît le changement climatique. En 2004, une charte de l'Environnement, à valeur constitutionnelle, a introduit de nouveaux principes dans notre droit: celui de vivre dans un environnement équilibré et préservé.

À sa modeste échelle, la Ville du Croisic s'inscrit dans cette démarche. Ce fascicule est une première étape. Il pourra être enrichi, amendé, précisé, dans les prochaines années. Nous souhaitons inciter nos concitoyens, entreprises, associations à participer à cet engagement vis-à-vis de l'environnement.

GHISLAINE NOBLET-GAUDET,

ADJOINTE À L'ENVIRONNEMENT

VILLE DU CROISIC

PRÉAMBULE



Le Croisic est riche d'espaces naturels sensibles :

- Sa côte et ses pelouses sommitales,
- Son Traict avec ses activités de pêche de coquillages,
- Ses espaces verts loin des zones urbanisées qui abritent une biodiversité riche.

Tous ces espaces sont importants à préserver et ils sont les symboles de la qualité de vie pour tous.

Ce guide a plusieurs objectifs :

- Rappeler les actions déjà faites par la commune ou en cours, en faveur de la protection de l'environnement,
- Identifier d'autres pistes d'action,
- Associer les particuliers (habitants, visiteurs, ...) à cette démarche.

Ce guide se décompose en 4 trames :

- ◆ La Trame Verte
- ◆ La Trame Bleue
- ◆ La Trame Noire
- ◆ La Trame Brune

TRAME VERTE

Préserver la biodiversité



◆ PESTICIDE

Longtemps utilisés sur les espaces urbains par les particuliers, communes, DDE, ... les phytosanitaires ou pesticides (désherbants, anti-mousse, algicides, etc.) sont des produits chimiques qui peuvent avoir un effet particulièrement néfaste pour la santé et l'environnement.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, il est interdit pour les particuliers d'acheter, de détenir ou d'utiliser des pesticides, hormis les produits de biocontrôle et les produits utilisables en agriculture biologique.

Le saviez-vous ?

Sur la base d'une consommation journalière de 150 litres d'eau potable par personne, 1 gramme de substance active de pesticide suffit à polluer 10 000 m³ d'eau soit la consommation en eau d'une famille de 4 personnes pendant 45 ans.



◆ ESPACES NATURELS

Un espace naturel protégé est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles.

Le droit de l'Environnement et le code de l'Urbanisme contribuent à la protection d'espaces naturels, en gelant des espaces ainsi soustraits à la production forestière ou à l'urbanisation.

La commune du Croisic possède 38 % de zones naturelles (coupure verte, chemins pédestres, sentier littoral, pelouses sommitales), qui font la richesse de son cadre de vie. Elle poursuit sa politique d'acquisition d'espaces naturels sensibles.

Les bons gestes

Respectons la dune et ses pelouses sommitales en évitant de les piétiner car elles permettent de stabiliser les sols et abritent diverses espèces remarquables dont renouée maritime, oseille des rochers et sérapias à petites fleurs.



Renouée maritime



Oseille des rochers



Sérapias à petites fleurs

◆ LES ARBRES

L'arbre participe à façonner le paysage urbain et contribue ainsi à la qualité de vie en ville.

Sa préservation reste un enjeu majeur pour l'environnement.

Le saviez-vous ?

Qu'il soit ou non dans votre propriété, l'abattage d'un arbre sans autorisation est interdit par la loi (Code civil: art. 672, règlement du Site Patrimonial Remarquable). Toute intervention doit faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux avec un état sanitaire de l'arbre.

Il est parfois nécessaire de couper les arbres pour des raisons de sécurité (menace sur les personnes et les biens) ou pour des raisons phytosanitaires: éliminer les sujets infestés par des chancres, champignons et parasites qui ne peuvent être éradiqués. Toutefois chaque sujet doit être remplacé par un arbre de haute tige à développement suffisant.



◆ PROTECTION DES ESPÈCES VIVANTES

La loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature a fixé les objectifs de la politique nationale de la protection de la flore et de la faune sauvages. Dès son article premier, elle stipule que la préservation des espèces animales et végétales est d'intérêt général (articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'Environnement sur les espèces protégées).

Les champs, les prairies, et les espaces verts constituent des espaces naturels qui abritent de nombreux insectes et petits animaux qui y trouvent nourriture, gîte et abri. Ce sont des réservoirs de biodiversité pour la faune et la flore, qu'il est important de préserver.

Le saviez-vous ?

En moyenne, chaque nuit, la chauve-souris est capable de manger l'équivalent de son poids soit entre 1000 et 3000 moustiques. « De véritables insecticides naturels ».

Protection du patrimoine paysager

Une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) a été créée en 2016 en lien avec les services de l'État. Cette servitude d'utilité publique vise à protéger le patrimoine bâti et les paysages de la presqu'île et complète les périmètres des monuments historiques. Un plan répertorie tous les éléments à préserver et un règlement détermine ce qu'il est possible de faire dans chaque secteur identifié. Il est donc recommandé de contacter le service urbanisme avant tout projet.

◆ LES ESPÈCES INVASIVES

Animales ou végétales, les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont un réel fléau en France comme ailleurs dans le monde. Transportées volontairement ou involontairement sur le territoire, elles trouvent dans nos espaces naturels des conditions propices à leur prolifération.

Ces espèces s'implantent en prenant l'espace des espèces locales, et provoquent leur déclin. Résultat : une diminution de la biodiversité faune et flore locale.



Parmi les espèces invasives, il y a le frelon asiatique. Tout nid décelé doit faire l'objet d'une déclaration, contacter l'**Éco-Garde en mairie au 0228 5678 50**. Ne vous approchez jamais d'un nid habité: le frelon présente un danger, surtout près de son nid. Ceux-ci peuvent se trouver dans des endroits protégés comme dans le garage, la cabane à outils, le rebord d'une véranda ou d'un balcon.



Le frelon asiatique fait l'objet d'un programme particulier, sur la commune du Croisic. En 2022, 46 nids ont été détruits.

Les bons gestes !

Le frelon asiatique s'attaque notamment aux abeilles ouvrières des ruches européennes qui ne savent pas se défendre contrairement aux abeilles asiatiques. Un seul frelon tue 25 abeilles par jour. Il est assez courant de rencontrer une dizaine de frelons dans un rucher. Ils peuvent décimer une ruche en trois à quatre semaines.

Le baccharis Halimifolia est un arbuste classé nuisible. Lors de sa floraison d'automne, il émet des graines emportées par le vent. Et c'est ainsi qu'il s'implante sur de nombreux territoires.

L'herbe de la Pampa peut fournir jusqu'à 10 millions de graines par an qui peuvent être disséminées par le vent jusqu'à 25 kilomètres.

◆ CIRCULATION DOUCE

Tout moyen de déplacement n'utilisant « aucune énergie polluante » (la marche, les aides à la mobilité motorisée, les vélos et vélos à assistance électrique, les rollers et trottinettes). D'une manière générale, les circulations douces permettent une accessibilité à tous.

À l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements doivent être installés. Ils seront fonction de la nature de la route et des contraintes de circulation.

La Ville du Croisic dispose d'un patrimoine routier de 43,2 km de voies publiques. Les espaces aménagés en faveur des cyclistes se décomposent en : 7,4 km de bandes cyclables, 5,5 km en zone 30/20 et 5,4 km de Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB). Ainsi 42,4 % des voies sont équipées pour les mobilités douces.



Les bons gestes

Sensibilisation au Code de la Route à vélo car il faut rappeler les espaces partagés entre voitures, piétons et vélos. En ville ou hors agglomération, **la réglementation relative au vélo dans le Code de la Route doit être respectée scrupuleusement, de jour comme de nuit.**

Les accessoires de sécurité et de signalisations sont obligatoires (éclairage, gilets rétro réfléchissants, ...).



◆ ACTIONS EN FAVEUR DE LA **TRAME VERTE**

ACTIONS	DATE	ÉCHÉANCE	
		Court terme	Moyen et long terme
Arrêt utilisation des pesticides sur les espaces urbains et espaces verts	2005		
Désherbage manuel du cimetière et du stade par les agents municipaux	2012		
Végétalisation du cimetière	2007	✓	
Utilisation de plantes adaptées pour les espaces verts	2008		
Écopâturage sur les sites sensibles (convention avec le conseil départemental)	2015		
Création d'un chemin de la biodiversité (connaissance des espèces remarquables)		✓	
Protection des pelouses sommitales par des plots	2004		
Adaptation du fauchage tardif pour préserver certaines espèces	2017		
Fauchage avec espaces de cheminement pour favoriser la biodiversité	2012		
Installation de nid à chauve-souris			✓
Sensibilisation à la protection des hérissons		✓	
Gestion différenciée des espaces verts		✓	

ACTIONS	DATE	ÉCHÉANCE	
		Court terme	Moyen et long terme
Favoriser les déplacements doux (pistes cyclables)	2022	2024	
Arrachage du baccharis (10 000 € par an)	2008		
Incitation des propriétaires à l'arrachage du baccharis et herbes de la pampa (ou taille avant floraison)		✓	
Demi-journée d'information sur la taille des plantes et arbres par la commune		✓	
Acquisition de terrains en zone sensible pour protection de ces espaces	2018	✓	
Sensibilisation des usagers à la protection de ces environnements (bulletins municipaux)	2009		
Charte de l'arbre		✓	



TRAME BLEUE



Respecter l'eau dans tous ses états

◆ L'EAU POTABLE

L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général. L'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis.

Au Croisic, l'eau potable est de la compétence de la communauté d'agglomération Cap Atlantique. 34 millions d'euros ont été investis depuis 2003 sur les réseaux et les ouvrages d'eau potable. Sur le territoire communautaire, l'eau provient essentiellement de l'usine d'eau potable de Férel. La Loire, via l'interconnexion avec Nantes Métropole, assure une ressource secondaire représentant environ 17 % de l'achat d'eau potable annuel.

Après utilisation, les eaux usées du Croisic sont collectées et traitées dans la station d'épuration de Livery (Guérande) avant d'être rejetées dans le milieu naturel par l'intermédiaire d'un émissaire de 1100 m de long au large de la baie du Scall (Le Pouliguen).

Le saviez-vous ?

L'ensemble du réseau d'assainissement sur la commune est de type séparatif, c'est-à-dire :

- ⌚ Les eaux usées disposent de leur propre réseau où les effluents sont dirigés vers la station d'épuration de Livery pour subir un traitement avant d'être rejetés dans le milieu naturel.

- ⌚ Les eaux pluviales disposent également de leur propre réseau qui collecte les eaux des toits et de ruissellement des zones urbanisées pour être dirigées **sans traitement** dans le milieu naturel.



Les bons gestes !

Indispensable de préserver la ressource en eau potable

Le débit moyen d'un robinet est de 12 à 13 litres d'eau à la minute. Grâce au mousseur il passe à 6 litres en moyenne.

Préférez la douche au bain, vous ferez une économie de 60 à 80 litres d'eau.

Pour vous laver les dents, utilisez un verre au lieu de laisser couler l'eau: vous épargnerez près de 15 litres en 3 minutes.

Attention aux fuites de chasses d'eau, robinets... première source de gaspillage. Elles coûtent cher, entre 90 et 500 euros par an;

Pensez à équiper votre maison de robinets thermostatiques, de chasses d'eau à deux volumes.

N'hésitez pas à récupérer l'eau de pluie pour arroser le jardin.



◆ L'EAU DE MER

La directive européenne de 2006 demande aux États membres de l'Union européenne de surveiller et classer la qualité des eaux et d'en informer le public.

Au Croisic, la qualité de l'eau de mer est un atout majeur pour les habitants et les visiteurs car elle permet baignade, conchyliculture, saliculture et pêche à pied. Il existe plusieurs programmes d'action en faveur de la qualité des eaux au Croisic

La charte pour la préservation de la qualité des eaux de Traict du Croisic, signée en 2014 par Le Croisic, a pour objectif de garantir une eau compatible avec l'activité professionnelle de la conchyliculture.

Le contrôle estival de la qualité des eaux de baignade est effectué par l'agence régionale de santé (ARS) sur nos cinq plages déclarées et les autocontrôles, deux fois par semaine par des agents communaux. Le coût pour 25 jours de prélèvements, et 100 heures de travail par agent est de 7900 €.



◆ L'EAU DOUCE

La gestion de l'eau douce, du puits à la nappe phréatique, de la mare au lac, du ruisseau au fleuve, est encadrée par de nombreux textes européens et nationaux selon son orientation: la pêche, la navigation, l'exploitation et la préservation, etc. Fin 2012, la Commission Européenne a lancé un plan d'actions pour la sauvegarde des ressources en eau de l'Europe. Il s'agit d'une stratégie visant à assurer la disponibilité d'une eau de qualité en quantité suffisante pour répondre aux besoins des populations, de l'économie et de l'environnement.

Au Croisic, il y a une quinzaine de mares recensées en zone rurale.

En captant les eaux pluviales, les mares, au même titre que les haies et les fossés, aident à freiner le ruissellement des eaux pluviales et ainsi à lutter contre les inondations et permet une amélioration de la qualité de l'eau grâce à la capacité épuratoire des plantes aquatiques. Elles sont aussi de véritables trésors de biodiversité, de nombreux animaux, notamment des espèces rares, dépendent en effet de ces eaux stagnantes pour vivre, se reproduire, se nourrir ou s'abreuver. Les plantes sont aussi concernées.



Le saviez-vous ?

L'eau douce représente moins de 2,5 % de la totalité de l'eau sur terre, dont moins d'1 % est sous forme liquide et peut donc être utilisée par l'homme.

La consommation nationale en eau par jour et par habitant est d'environ 150 litres.

Les principales causes de la dégradation de l'eau en Europe sont l'emploi des nitrates (ruissellements agricoles), le mercure et le cadmium (production métallurgique), les intrusions salines sur les eaux souterraines.



◆ LES MÉGOTS

La réglementation pour les fumeurs prévoit selon le Code pénal l'interdiction de jeter son mégot de cigarette en dehors d'une poubelle ou cendrier est passible d'une amende de 135 euros.

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire prévoit notamment la création d'une filière « Responsabilité élargie du producteur » pour les mégots de cigarette depuis 2021.



Je suis un mégotier et nous sommes 21 au Croisic. En 1 an, nous avons récolté 30 kg de mégots ce qui représente 136 400 cigarettes fumées, qui seront transformés en mobilier urbain.

Le saviez-vous ?

Un seul mégot peut polluer 500 litres d'eau (nicotine, pesticides, arsenic, mercure, plomb) lorsqu'il est jeté dans les rues.

Sa durée de décomposition est de 12 à 25 ans. Le filtre est composé d'acétate de cellulose qui se fragmente en microplastiques, et peut être ingéré par la faune.

Parfois les poissons décèdent en quatre heures. On estime que 4300 milliards de mégots sont jetés dans l'espace public chaque année dans le monde, soit 137000 mégots par seconde.



◆ ACTIONS EN FAVEUR DE LA **TRAME BLEUE**

ACTIONS	DATE	ÉCHÉANCE	
		Court terme	Moyen et long terme
Adapter les massifs urbains avec des plantes moins gourmandes en eau		✓	
Favoriser la plantation d'arbustes (rétention des eaux d'écoulement)		✓	
Récupération des eaux pluviales dans les bâtiments publics pour arrosage	2008		
Incitation de récupération eau pluviale pour les usagers		✓	
Information des usagers sur le réseau séparatif (protection du réseau eau pluviale)		✓	
Protection des réseaux d'eau pluviale par une information aux professionnels (bâtiment, restaurants...)		✓	
Mise en conformité des habitations en dysfonctionnement assainissement	2014		
Suivi de la qualité des eaux de baignade du 15/06 au 25/09 (2 fois par semaine)	2013		
Installation de plaques « ici commence la mer »	2018		

ACTIONS	DATE	ÉCHÉANCE	
		Court terme	Moyen et long terme
Installation de mégotiers	2021		
Préservation et restauration des mares	2016		
Bac à marée sur la côte	2021		
Lutter contre le moustique tigre (couper l'eau au moustique!). Faire de l'information		✓	
Sensibilisation des usagers à la protection de ces environnements (bulletins municipaux)	2009		



TRAME NOIRE

Le gaspillage



◆ L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'arrêté du 27 décembre 2018 précise les 3 raisons de prévenir, supprimer ou limiter les émissions de lumière artificielle :

- lorsque ces dernières sont de nature à présenter des dangers,
- à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes,
- à causer un gaspillage énergétique, empêchent l'observation du ciel nocturne.

Les devantures des commerces doivent être éteintes 1 heure après la fermeture selon la réglementation nationale.



Le saviez-vous ?

Les premiers éclairages publics datent de l'Antiquité par des lanternes alimentées en huile.

Au Moyen Âge, les villes européennes baignent dans une quasi-obscurité, les flambeaux ou lanternes sont utilisés pour se déplacer. Les premières lanternes fixes sont apparues à Paris vers 1667. Ce sont les travaux des ingénieurs français Philippe Lebon et anglais William Murdoch en 1785 qui contribuent à la découverte du gaz d'éclairage. À partir de 1880, le gaz d'éclairage cède progressivement place à l'électricité.



◆ ACTIONS EN FAVEUR DE LA **TRAME NOIRE**

ACTIONS	DATE	ÉCHÉANCE	
		Court terme	Moyen et long terme
Changement de l'éclairage public avec des LED		✓	
Éclairage public éteint de 22 h 30 à 5 h 30 (sauf sur le port question de sécurité)	2022		
Vitrines des commerces éteintes 1 heure après la fermeture (réglementation nationale)	2018		
Sensibilisation des usagers à la protection de ces environnements (bulletins municipaux)	2009		



TRAME BRUNE



◆ QU'EST-CE QUE LA TRAME BRUNE?

La « Trame Brune », expression inventée sur le modèle de la Trame Verte et Bleue, est un concept qui désigne la continuité de surfaces laissées en pleine terre. L'artificialisation des sols est une conséquence inévitable du développement urbain qui a de nombreuses conséquences sur la biodiversité, la qualité de l'eau et des nutriments, les pollutions.



Une renaturalisation des sols favorise une biodiversité urbaine et permet également le développement d'une microfaune du sol (insectes, araignées et gastéropodes).

Les revêtements perméables permettent :

- de lutter contre les inondations,
- de réduire les pollutions dues au ruissellement et de dépolluer les eaux pluviales,
- de réduire l'effet d'îlot de chaleur,
- d'améliorer l'impact esthétique (retour du vert en ville),
- de lutter contre l'imperméabilisation des sols.



Lotissement du Puigaudeau - 2013 - installation de pavés à joints enherbés.

◆ ACTIONS EN FAVEUR DE LA **TRAME BRUNE**

ACTIONS	DATE	ÉCHÉANCE	
		Court terme	Moyen et long terme
Sur les nouveaux aménagements: parkings filtrants		✓	✓
Végétaliser sur les espaces herbacés		✓	✓
Appliquer le coefficient d'étanchéité sur les aménagements de jardin		✓	✓
Désimperméabilisation des sols urbains, des cours d'école...			✓
Renaturation d'espaces urbains pour limiter les îlots de chaleur		✓	✓
Sensibilisation ou travail avec des usagers ou des scolaires sur ces thématiques		✓	



◆ LES DÉCHETS

La réglementation française en matière de déchets établit son fondement juridique dans le Livre V du code de l'Environnement. Celui-ci regroupe et codifie les principaux textes nationaux et européens sur le sujet.

Les professionnels ont pour obligation de valoriser leurs déchets de chantiers, soit en passant par la déchetterie, par broyage des déchets végétaux ou tout autre moyen de les réutiliser au mieux.

Pour les particuliers, le tri sélectif est primordial en utilisant les containers individuels ou bien les nombreux points d'apport volontaires répartis sur la commune.



VILLE DU CROISIC

5, rue Jules-Ferry
44490 Le Croisic

Tél. 02 28 56 78 50
www.lecroisic.fr

CONTACT

Pour les questions environnementales

Éco-garde : eco-garde@lecroisic.fr

